

Notre Code.
Notre Relation.
Notre Réussite.

Code d'éthique et de
conduite professionnelle des
fournisseurs d'Oracle



Table des matières

Un message de la part de nos plus hauts dirigeants 03

Introduction 04

Lois anti-trust et sur la concurrence 05

Paiements inappropriés, blanchiment d'argent et boycotts économiques 06

Transactions avec le secteur public 07

Lobbying auprès de fonctionnaires 08

Faveurs professionnelles qui peuvent être offertes 08

Faveurs professionnelles qui peuvent être reçues 08

Intégrité financière 09

Propriété intellectuelle et obligations de confidentialité 10

Lois sur les titres financiers et le délit d'initié 11

Lois et réglementations de conformité commerciale 12

Conflits d'intérêts 12

Vérité dans les contrats 12

Relations commerciales et emploi 13

Droits de l'Homme des travailleurs 13

Environnement, santé et sécurité 14

Durabilité et changement climatique 14

Obligation de coopération 15

Signalement des infractions 15

Application 16

Un message de la part de nos plus hauts dirigeants



Lawrence J. Ellison
Fondateur, Président exécutif
du Conseil, et Directeur
technologique



Safra Catz
PDG

Cher Fournisseur :

Oracle est leader dans son secteur car nous nous efforçons continuellement de créer et de vendre les meilleurs produits et services tout en défendant les valeurs commerciales éthiques qui vont bien au-delà des exigences légales minimales. Le Code d'éthique et de conduite professionnelle d'Oracle définit et applique ces valeurs fondamentales, et c'est l'un des documents les plus importants d'Oracle. Le Code énonce les principales règles destinées à vous aider à comprendre les valeurs d'entreprise d'Oracle ainsi que vos responsabilités. Vous devez lire le Code attentivement et dans son intégralité, et vous devez le consulter fréquemment comme guide pour prendre les bonnes décisions en tant que Fournisseur d'Oracle.

La réputation et le succès d'Oracle dépendent de votre engagement personnel à comprendre et à défendre les valeurs d'Oracle et à vous comporter d'une manière éthique dans toutes les relations d'affaires. En tant que Fournisseur Oracle, vous prenez l'engagement de respecter les normes de conduite professionnelle définies dans le Code. Nous apprécions votre soutien pour continuer à faire d'Oracle une grande entreprise.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lawrence J. Ellison'.

Lawrence J. Ellison

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Safra Catz'.

Safra Catz

Introduction

La réputation et le succès d'Oracle dépendent de l'engagement personnel de chacun d'entre nous à défendre les valeurs d'Oracle et à se comporter d'une manière éthique dans toutes nos relations d'affaires. Le Code d'éthique et de conduite professionnelle des Fournisseurs d'Oracle (le « Code ») s'applique à vous en tant que Fournisseur d'Oracle, ainsi qu'à l'ensemble du personnel employé ou engagé pour vous fournir des services (le « Fournisseur » ou « vous »), indépendamment du lieu où vous faites affaire. Les Fournisseurs Oracle sont ceux qui fournissent des biens ou services à Oracle, ainsi que ceux qui distribuent ou fournissent à des tiers des produits ou services Oracle. Oracle Corporation et ses filiales (« Oracle ») vous imposent le respect de l'ensemble des lois et de la réglementation applicables à votre activité et de ce Code.

La conformité implique non seulement le respect de la loi, mais également la conduite des affaires de l'entreprise d'une manière qui prend en compte vos responsabilités éthiques. Lorsque la législation locale est moins restrictive que le présent Code, ce Code a toujours préséance, même si votre comportement serait autrement considéré comme licite. Lorsque la législation locale est davantage restrictive que le Code, vous devez toujours, au minimum, respecter la législation locale.

Oracle traite ses Fournisseurs avec ouverture et franchise, et s'efforce de nouer des relations mutuellement avantageuses avec eux. Oracle tient à ce que ses fournisseurs adhèrent à des règles exigeantes en matière d'éthique et évitent toute implication dans une activité qui aurait ne serait-ce que l'apparence d'un caractère inapproprié.

Lois antitrust et sur la concurrence

Oracle s'engage à respecter les lois anti-trust et sur la concurrence en vigueur, dans tous les pays. Les lois antitrust et sur la concurrence varient d'un pays à l'autre, mais elles interdisent généralement les accords ou les actions qui restreignent la concurrence sans bénéficier aux consommateurs. Elles visent à protéger le mécanisme de concurrence afin que les consommateurs bénéficient de la concurrence. Les atteintes aux lois antitrust ou sur la concurrence peuvent entraîner des sanctions lourdes, y compris des amendes et des peines d'emprisonnement.

La conformité à ces lois est requise en permanence. Vous ne devez donc pas convenir avec des concurrents de (i) fixer ou contrôler les prix, que ce soit par un accord direct avec un concurrent ou par toute autre méthode, notamment par l'intermédiaire de tiers ; (ii) structurer ou coordonner les offres afin d'orienter un contrat vers un concurrent ou revendeur en particulier (trucage des offres), y compris en vous abstenant de faire une offre ou en soumettant une offre non compétitive ou « de courtoisie » ; (iii) boycotter des Fournisseurs ou des clients ; (iv) partager ou répartir des marchés ou des clients ; ou (v) limiter la production ou la vente de produits ou de gammes de produits. Ces accords interdits sont contraires aux politiques publiques et aux politiques d'Oracle et doivent être également évités dans vos discussions avec Oracle et d'autres partenaires d'Oracle, ainsi qu'avec les représentants d'autres sociétés. Vous devez par ailleurs vous abstenir de mener des discussions interdites avec des concurrents (que ce soit OracleDirect, d'autres partenaires d'Oracle ou d'autres sociétés) au sujet des prix, des coûts, des bénéfices

ou des marges bénéficiaires, des volumes de production ou des offres, ou des devis pour l'activité d'un client particulier. Veuillez noter qu'au sens des lois antitrust, les concurrents sont les ventes directes d'Oracle, les autres partenaires d'Oracle, ou toute autre entité susceptible de vous concurrencer pour l'obtention d'une opportunité commerciale. Si vous êtes sollicité par un employé d'Oracle pour vous livrer à une telle conduite interdite, vous devez signaler ce comportement au service juridique d'Oracle.

Certaines tactiques de vente ou autres accords avec des clients ou fournisseurs peuvent également générer un risque au sens des lois antitrust et sur la concurrence, si elles restreignent ou empêchent de manière illégitime la concurrence par vos concurrents ou parmi vos clients. À titre d'exemples d'accords commerciaux qui ont été jugés contraires aux lois antitrust, on peut citer la tarification prédatrice à perte, les contrats d'exclusivité, les ventes liées, les accords avec des clients ou des fournisseurs au sujet des prix minimum de revente, et la discrimination entre clients concurrents.

Quel que soit votre emplacement, les lois antitrust des États-Unis sont susceptibles de s'appliquer car elles couvrent les opérations et transactions commerciales en lien avec les importations ou les exportations des États-Unis.

Paievements inappropriés, blanchiment d'argent et boycotts économiques

Les Fournisseurs ne peuvent pas proposer ou payer de pots-de-vin. Il vous est interdit d'offrir, de promettre, d'autoriser, de demander, de payer, de faire ou de recevoir des pots-de-vin, des commissions occultes ou des paiements d'argent ou quelque chose de valeur (directement ou indirectement) pour obtenir indûment des contrats ou tout autre avantage pour Oracle ou vous-même. La loi contre les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA) et d'autres lois internationales similaires interdisent la corruption. Les contrevenants à ces lois s'exposent à de lourdes sanctions, pouvant inclure des peines de prison et de fortes amendes. En outre, Oracle interdit toutes les formes de blanchiment d'argent, ce qui inclut le fait de dissimuler ou de canaliser des fonds obtenus illégalement, ou de les transformer en fonds légitimes.

Cette interdiction s'applique :

- ➔ au secteur public, ce qui comprend les services d'utilité publique, l'enseignement supérieur, les organismes de soins de santé publics et les organisations internationales publiques et leurs employés ou agents aux partis politiques ou aux candidats à un mandat politique
- ➔ aux entreprises partiellement ou totalement détenues ou contrôlées
- ➔ par un État (souvent dénommées « entreprises publiques ») et leurs employés ou agents

- ➔ aux entreprises commerciales privées et à leurs employés
- ➔ aux employés d'Oracle
- ➔ à tout autre tiers

Oracle interdit de donner de l'argent ou quelque chose de valeur directement ou indirectement à un agent ou un employé d'une entreprise publique, ou au conjoint, partenaire, enfant ou à un autre parent des dites personnes en vue d'influencer ou de récompenser une action ou une décision dudit agent ou employé de l'État ou du secteur public, ou pour obtenir un avantage indu pour Oracle ou vous-même. La définition de « quelque chose de valeur » est large et couvre non seulement les dons d'espèces, mais aussi des cadeaux, des divertissements somptueux ou excessifs, le financement d'un voyage personnel comme une excursion touristique, des contributions à une œuvre caritative ou des perspectives d'emploi. Oracle interdit également les paiements de facilitation, qui sont des paiements à un fonctionnaire visant à accélérer ou à obtenir une action de routine des autorités publiques, y compris le traitement et l'approbation des demandes et des permis.

Transactions avec le secteur public

Les normes d'Oracle et les lois applicables portant sur la collaboration avec des employés du secteur public et des fonctionnaires sont plus strictes que celles régissant la collaboration avec les employés d'entreprises privées (détenues par des actionnaires privés).

Vous devez respecter scrupuleusement les lois, règles et règlements régissant l'achat de biens et de services par toute entité publique d'un pays quelconque ainsi que l'exécution de contrats publics. Les activités qui peuvent être appropriées lors des transactions avec des clients privés peuvent être incorrectes et même illégales lors des transactions avec le secteur public. Si vous traitez avec une entité publique, y compris une organisation internationale publique, vous êtes responsable de connaître et de respecter l'ensemble des règles qui s'appliquent aux contrats publics et aux interactions avec des employés de l'État ou du secteur public et des fonctionnaires, y compris, sans s'y limiter, ce qui suit :

- ➔ Vous devez vous abstenir de proposer, directement ou indirectement, des pourboires, cadeaux, faveurs, loisirs, prêts ou autres choses de valeur monétaires à un employé de l'État ou du secteur public ou à un fonctionnaire, sauf dans la mesure autorisée par la loi en vigueur. Vous devez établir et maintenir des contrôles internes appropriés afin de garantir la conformité à l'ensemble de la loi locale et des États-Unis applicable en ce qui concerne l'interdiction de l'offre de choses de valeur aux employés du secteur public ou aux fonctionnaires.
- ➔ Vous devez vous abstenir de fournir, tenter de fournir, proposer ou solliciter une commission occulte, directement ou indirectement, afin d'obtenir ou de récompenser un traitement favorable en lien avec une transaction.

Lobbying auprès de fonctionnaires

Le lobbying désigne de manière générale toute activité qui vise à influencer les lois, la réglementation, les règles ou les politiques publiques. Toutefois, dans certaines juridictions, la définition juridique du « lobbying » peut également couvrir les activités d'approvisionnement et de développement commercial. Vous êtes chargé de comprendre quand vos activités peuvent être légalement considérées comme du lobbying dans un pays particulier, et de respecter l'ensemble des lois en vigueur.

Vous n'êtes pas autorisé à effectuer du lobbying auprès du gouvernement pour le compte d'Oracle. Les relations entre l'État et les consultants/lobbyistes engagés par vous ne peuvent pas être utilisées par Oracle, et vous n'êtes pas autorisé à recourir aux consultants/lobbyistes d'Oracle pour un tel motif.

Faveurs professionnelles qui peuvent être offertes

Vous devez exercer votre jugement et être vigilant pour veiller à ce que les dépenses pour les clients, le personnel ou les représentants d'Oracle soient raisonnables, ordinaires et appropriées. Vous devez également veiller à ce que les dépenses ne soient pas et ne puissent pas raisonnablement être interprétées comme un pot-de-vin ou une tentative illégitime de d'obtenir un traitement de faveur inéquitable ou d'enfreindre les lois ou la réglementation en vigueur. Un principe général pour évaluer le caractère approprié d'une faveur professionnelle consiste à se demander si sa divulgation publique serait gênante pour vous, pour Oracle ou pour le bénéficiaire.

Faveurs professionnelles qui peuvent être reçues

Vous êtes personnellement responsable de veiller à ce que l'acceptation d'une faveur, d'un cadeau ou d'un loisir soit appropriée et ne soit pas et ne puisse pas raisonnablement être interprétée comme une tentative de la part du donateur d'obtenir un traitement favorable ou autrement d'enfreindre la loi ou la réglementation.

Intégrité financière

Vous devez consigner de manière exacte toutes les transactions relatives à votre contrat avec Oracle ainsi que les formulaires de commande pertinents dans vos livres, registres, relevés et dossiers financiers, ainsi que les autres documents fournis à Oracle, et prévenir les accords parallèles, qu'ils soient oraux ou écrits. Le traitement et le déboursement de fonds dans le cadre d'une transaction avec Oracle doivent se faire en vertu de contrats écrits et dûment autorisés par Oracle et dans le respect de procédures clairement définies. Aucun document ne doit faire l'objet d'altérations ou ne doit être signé par des personnes non habilitées. Il est interdit, à quelque fin que ce soit, d'établir ou de conserver des fonds ou des actifs secrets ou non enregistrés en rapport avec des transactions d'Oracle.

Vos livres, registres et déclarations financiers doivent convenablement consigner tous les éléments d'actif et de passif de votre société en lien avec les produits et services d'Oracle. Vos dossiers professionnels doivent être conservés conformément aux politiques de rétention des dossiers et à l'ensemble des lois et de la réglementation en vigueur. En outre, vous devez établir et maintenir des contrôles financiers internes afin de veiller à ce que vos transactions soient exécutées et vos dépenses soient conformes aux autorisations correspondantes, et à ce que vous dépensiez l'argent de manière responsable et convenable. Sur demande d'Oracle, vous fournirez des documents écrits, y compris des preuves d'exécution des dépenses que vous effectuez en lien avec Oracle.

La politique d'Oracle impose de déclarer nos résultats financiers et autres événements importants de façon complète, équitable, exacte, compréhensible et en temps opportun. Oracle attend de vous que vous respectiez cette politique et l'ensemble des lois et de la réglementation en vigueur.

Propriété intellectuelle et obligations de confidentialité

Oracle respecte les droits de propriété intellectuelle d'autrui et attend des autres entreprises qu'elles respectent les droits de propriété intellectuelle d'Oracle. Le respect de la confidentialité des secrets commerciaux et des informations privilégiées d'Oracle est un élément important de cette protection. La propriété intellectuelle, les informations confidentielles, les technologies brevetées, la documentation et autres matériaux d'Oracle ne doivent pas être utilisés sans permission écrite ou en dehors de l'énoncé des travaux exécutés par Oracle. En outre, le logiciel protégé par le droit d'auteur ne doit pas être reproduit. Au cours du travail avec ou pour Oracle, vous ne devez pas utiliser d'informations exclusives, de technologies brevetées, de logiciels protégés par le droit d'auteur, de documentation ou autres matériaux d'Oracle ou de tiers sans autorisation.

Vous devez protéger les informations confidentielles en vous abstenant de les transférer, de les publier, de les utiliser ou de les divulguer à des tiers autrement que dans la mesure nécessaire dans le cours ordinaire de votre activité afin d'exécuter vos travaux pour Oracle ou de la manière demandée ou autorisée par Oracle. Vous devez respecter les normes applicables en matière de confidentialité des données, y compris, sans toutefois s'y limiter, toutes les lois, règles et réglementations applicables. Les documents qui contiennent des informations confidentielles ou qui sont protégés par les normes ou lois, règles ou réglementations sur la confidentialité doivent être conservés de manière sécurisée et doivent être partagés uniquement en interne avec les employés qui ont besoin d'y accéder. Les informations confidentielles peuvent

inclure, sans s'y limiter : les codes source, logiciels et autres inventions ou développements (indépendamment de l'étape de développement) créés ou licenciés par ou pour Oracle, les plans marketing et commerciaux, les analyses compétitives, les plans de développement des produits, les tarifications non-publiques, les contrats ou acquisitions potentiels, les prévisions ou plans commerciaux ou financiers, les procédures et pratiques commerciales internes, et les informations des prospects, des clients et des employés.

Vous devez également protéger les informations confidentielles (qui incluent les informations personnelles) auxquelles vous avez accès en lien avec vos services à Oracle. Les normes de sécurité physique et de sécurité des informations pour les Fournisseurs d'Oracle identifient les normes et procédures de sécurité qui doivent être respectées lors de l'accès, de la collecte ou du traitement des informations confidentielles d'Oracle, des réseaux d'Oracle ou des réseaux des clients d'Oracle.

Lois sur les titres financiers et le délit d'initié

Vous respecterez strictement les lois en matière de délit d'initié et de négociation de titres qui régissent les transactions de titres d'Oracle. Les titres financiers incluent les actions ordinaires, les obligations, les produits dérivés (par exemple les stock-options, les contrats à terme, les échanges financiers) et d'autres instruments financiers.

Les lois fédérales et étatiques des États-Unis en matière d'échange de titres, et toute loi et réglementation applicables, vous interdisent d'utiliser des informations substantielles non publiques (également appelées « informations d'initié ») pour obtenir un avantage personnel, et de divulguer ces informations à toute autre personne avant qu'elles ne deviennent disponibles publiquement. Vous vous exposez, ainsi que votre société, à des poursuites civiles et pénales si vous-même ou des membres de votre famille proche négociez des titres alors que vous êtes en possession d'informations d'initié, ou si vous fournissez à une personne physique ou morale de telles informations.

Si vous possédez des informations substantielles non publiques obtenues dans le cadre de votre relation avec Oracle, vous n'êtes pas autorisé à négocier des titres d'Oracle ou de toute autre société concernée par ces

informations. Vous n'êtes pas autorisé à transmettre à des tiers des informations substantielles non publiques (par exemple, un « tuyau »). Ces restrictions s'appliquent également aux membres de votre famille immédiate.

Le terme Informations substantielles désigne toute information qu'un investisseur avisé pourrait considérer comme importante pour prendre la décision d'acheter, de conserver ou de vendre des titres. Ce terme comprend toute information qui risquerait vraisemblablement de causer un changement du prix des titres d'Oracle ou des titres d'une autre société auxquels se rapportent ces informations. Bien qu'il ne soit pas possible de créer une liste exhaustive de tous les événements ou types d'information qui peuvent être considérés comme importants, la liste suivante comprend plusieurs exemples d'informations qui peuvent être considérées comme des informations substantielles :

Résultats financiers et paramètres d'exploitation, en particulier les résultats trimestriels et de fin d'exercice, ou des changements importants dans le rendement financier, les paramètres d'exploitation ou les liquidités (y compris les prévisions relatives à ces types d'information qui peuvent avoir une incidence sur les résultats à l'échelle de la société) ; Les fusions, acquisitions, joint-ventures, cessions ou

autres transactions stratégiques en cours ou potentielles ; L'attribution ou l'annulation d'un contrat important ou d'un partenariat stratégique, ou le gain ou la perte d'un client ou d'un fournisseur importants ; Les changements des principaux dirigeants ; Les changements apportés aux programmes de dividendes ou de rachat d'actions, d'offre de titres, ou de transactions de crédit ; Les changements des commissaires aux comptes, la connaissance de l'opinion réservée ou du rapport réservé d'un commissaire aux comptes, ou tout changement de la capacité à se fier à des rapports d'audit concernant des états financiers antérieurs ; Les litiges ou enquêtes significatifs, actuels ou potentiels, ou l'évolution ou le règlement de tels litiges ou enquêtes ; ou Les incidents relatifs à la sécurité de l'information impliquant le détournement de données clients stockées dans l'Oracle Cloud.

Les informations non publiques sont les informations substantielles qui ne sont pas disponibles pour le grand public. Ces informations sont généralement rendues publiques par le biais d'un communiqué de presse ou d'un dépôt auprès de l'US Securities and Exchange Commission.

Lois et réglementations de conformité commerciale

Les lois et la réglementation des États-Unis en matière de commerce international régissent toutes les importations, exportation, ré-exportation et utilisation des marchandises et données techniques provenant des États-Unis, où qu'elles se trouvent. Oracle vous demande de respecter strictement la législation et la réglementation des États-Unis en matière de commerce international. Tout défaut de conformité peut entraîner la perte ou la restriction de vos droits commerciaux ou de ceux d'Oracle. Les infractions à ces lois et réglementations sur le commerce mondial peuvent également entraîner des amendes et des peines de prison. Vous devez comprendre comment s'appliquent les lois et la réglementation en matière de commerce international, et les respecter en veillant à ce qu'aucun des technologies, données, informations, programmes et/ou matériaux résultant des services (ou qui en sont le produit direct) ne soient importés ou exportés, directement ou indirectement, en contradiction avec lesdites lois, ou utilisés pour tout motif interdit par lesdites lois et réglementations.

Conflits d'intérêts

Le terme « conflit d'intérêts » se rapporte à toute situation dans laquelle l'aptitude d'un employé à agir en totale objectivité dans ses décisions et transactions commerciales. Oracle souhaite que les décisions et transactions commerciales de ses Fournisseurs soient dépourvues de conflits d'intérêts. Les Fournisseurs d'Oracle doivent toujours agir en faisant preuve d'un jugement professionnel avisé, non entravé par des intérêts personnels ou d'autres considérations contraires à l'éthique ou inappropriées. Les situations de conflit d'intérêts peuvent survenir de nombreuses manières, y compris, sans toutefois s'y limiter, les suivantes : Relations familiales, amicales et amoureuses ; intérêts financiers personnels ; opportunités commerciales d'entreprise ; activités commerciales extérieures ; service ou bureau public ; et/ou discours public, livres et autres publications. Oracle attend de ses Fournisseurs qu'ils évitent les conflits d'intérêts qui sont ou peuvent être préjudiciables à, ou autrement affecter, leurs transactions commerciales avec Oracle ou ses clients.

Si vous estimez avoir un conflit réel ou potentiel avec Oracle ou l'un de ses employés, ou qui compromet autrement l'intégrité ou le jugement professionnel dans les décisions et les transactions commerciales impliquant Oracle ou ses clients, vous devez immédiatement résoudre le conflit et signaler tous

les détails concernés à Oracle. Vous devez également divulguer à Oracle si vous ou l'un de vos employés impliqués dans des transactions commerciales avec Oracle avez une relation ou une association avec un employé d'Oracle et si vous ou l'un de vos employés impliqués dans des transactions commerciales avec Oracle avez une relation ou une association avec un client d'Oracle pour lequel vous avez été engagé pour fournir des services.

Vérité dans les contrats

Vous êtes tenu de mener une concurrence loyale et équitable en rapport avec toutes les opportunités commerciales. Vos employés qui participent à la vente, l'octroi de licences de produits ou de services, la négociation de contrats ou la prestation de services à Oracle et/ou aux clients d'Oracle sont tenus de comprendre et de respecter les dispositions contractuelles. Vous devez vous assurer que toutes les déclarations, communications et attestations à l'intention des clients et d'Oracle sont exactes et véridiques. De plus, vous devez déclarer avec exactitude à Oracle vos capacités, votre expertise et votre expérience, ainsi que celles de vos employés.

Relations commerciales et emploi

Oracle affirme le principe d'égalité des chances face à l'emploi et aux opportunités commerciales quelles que soient les caractéristiques protégées, y compris, sans s'y limiter : l'origine ethnique, les croyances religieuses, l'origine nationale, la couleur de peau, le sexe, l'identité ou l'expression sexuelle, l'âge, le handicap mental ou physique, la santé mentale, la grossesse, la situation de famille, l'origine ou les ancêtres, les informations génétiques, l'affiliation politique, le statut de vétéran et les statuts militaires protégés, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique protégée par la loi fédérale ou étatique ou par les ordonnances locales. La politique d'Oracle interdit le harcèlement sous quelque forme que ce soit, et Oracle attend de vous que vous pratiquiez et encouragiez un environnement de travail sans harcèlement, conformément à la législation locale.

Droits de l'Homme des travailleurs

Vous respecterez les droits humains des salariés et les traiterez avec dignité et respect, comme décrit dans la [Déclaration des droits de l'homme d'Oracle, les Conventions de l'Organisation internationale du travail \(OIT\) et d'autres lois et réglementations applicables](#).

Le respect des pratiques de travail équitables et anti-esclavage qui permettent l'emploi librement choisi est nécessaire. Il s'agit notamment de l'interdiction du travail des enfants, du trafic d'êtres humains et de l'esclavage. Le respect du droit du travail et des lois en matière de salaire est également nécessaire. Les violences physiques, le harcèlement sexuel ou autre, et la discrimination en raison de l'appartenance ethnique, des croyances religieuses, de la caste, de l'origine nationale ou des ancêtres, des informations génétiques, du statut de vétéran ou autre statut militaire protégé, de la religion, de l'âge, du handicap, du sexe, de l'identité ou de l'expression sexuelle, de la grossesse, de la situation de famille ou de l'orientation sexuelle, de l'appartenance syndicale, de l'affiliation politique, ou de toute autre caractéristique protégée en vertu de la loi en vigueur ou des ordonnances locales sont strictement interdits. Vous devez prendre des mesures efficaces pour corriger tout impact négatif sur les droits de l'homme et le travail équitable, y compris prendre des mesures efficaces auprès de vos fournisseurs pour prévenir toute violation des droits de l'homme.

Environnement, santé et sécurité

Oracle reconnaît sa responsabilité sociale en matière de protection de l'environnement et attend de ses Fournisseurs qu'ils partagent cet engagement. Vous devez respecter l'ensemble des lois et de la réglementation en vigueur en matière de protection de l'environnement, et œuvrer à réduire votre consommation de ressources, y compris les matières premières, l'énergie et l'eau, dans tous les aspects du cycle de vie du produit ou service. Vous êtes encouragé à réduire ou éliminer les déchets de tout type en mettant en œuvre des mesures appropriées de conservation dans vos installations et en recyclant, réutilisant ou substituant des matériaux.

La santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs sont également importants pour Oracle. Vous fournirez et conserverez un environnement de travail sain et sûr et respecter entièrement l'ensemble des lois, de la réglementation, la Convention n° 155 et 170 de l'OIT, et des pratiques en vigueur en matière de sécurité et de santé, tout en atténuant l'impact environnemental de vos opérations et de vos produits sur l'environnement. Des mesures adaptées doivent être prises pour éliminer ou atténuer les causes de risques inhérents à l'environnement de travail, prévenir les accidents et les blessures sur le lieu de travail, et promouvoir des lieux de travail sûrs et sains.

Durabilité et changement climatique

La durabilité environnementale est importante pour Oracle et, à ce titre, vous acceptez de traiter également les impacts environnementaux importants. Les Fournisseurs développeront et mettront en œuvre des programmes environnementaux accompagnés de plans d'amélioration continue en ce qui concerne la fourniture des Produits et/ou Services afin de réduire leur empreinte carbone et d'autres impacts environnementaux, dont notamment l'énergie, l'eau et les déchets. Les plans d'amélioration continue incluront des efforts de bonne foi afin de développer et de fixer des objectifs scientifiques alignés sur les voies de réduction visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C ou moins au-dessus des températures préindustrielles. Les impacts environnementaux majeurs, dont notamment les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, la production de déchets et la consommation d'eau, doivent être suivis, documentés et des rapports seront mis à la disposition d'Oracle. Oracle attend également de ses fournisseurs qu'ils s'engagent auprès de leurs fournisseurs sur les questions relatives à la durabilité. Toute législation de conformité réglementaire doit également être respectée.

Obligation de coopération

Vous coopérerez avec les demandes périodiques d'Oracle en vue de l'obtention de documents et/ou informations en lien avec les processus d'approbation des fournisseurs et de diligence raisonnable d'Oracle. Pour veiller à ce que nos fournisseurs respectent les politiques d'Oracle, il pourra vous être demandé de fournir certaines informations qui identifient la structure de votre société, l'existence potentielle de conflit d'intérêts, et la conformité à la législation locale en vigueur ou à celle des États-Unis. Bien qu'Oracle impose à ses fournisseurs le respect de l'ensemble de la législation locale et de celle des États-Unis, les demandes d'informations sont conçues pour identifier un certain nombre de questions de conformité qui doivent être résolues avant qu'un fournisseur ne soit autorisé à fournir des services ou produits à Oracle ou aux clients d'Oracle. Vous êtes obligés de fournir des réponses véridiques et exactes à ces demandes d'information, et Oracle se réserve le droit de demander des informations supplémentaires à tout moment. Oracle peut mettre fin à votre contrat ou à votre engagement en cas de non-respect de votre obligation de fournir des réponses véridiques et exactes à ces demandes d'information.

De plus, vous coopérerez avec toute demande d'audit faite par Oracle.

Signalement des infractions

Signalez à Oracle toute conduite, y compris toute conduite d'un employé d'Oracle, que vous considérez de bonne foi comme étant une infraction avérée, apparente ou potentielle à ce code. Le signalement des infractions sans délai est dans l'intérêt de tous. Les signalements sont traités de façon confidentielle dans toute la mesure du possible.

Oracle adopte une attitude ouverte en ce qui concerne vos questions, y compris les questions relatives et à l'éthique à la conduite professionnelle. Pour signaler un incident, vous pouvez contacter le conseiller juridique d'Oracle.

Vous pouvez également appeler la ligne d'éthique et de conformité d'Oracle au +1.800.679.7417, numéro gratuit, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Pour effectuer un signalement concernant un site ou un employé dans l'Union européenne, appelez la ligne d'Assistance UE au 866.455.1215. Vous pouvez signaler un incident de manière anonyme, si la loi le permet, en ligne à tout moment sur le site Internet de signalement des incidents d'Oracle, qui est disponible sur <https://www.compliance-helpline.com/oracle.jsp>.

Veillez noter que certaines restrictions peuvent s'appliquer aux signalements effectués sur la ligne d'assistance dans l'Union européenne. La ligne d'assistance et le site Internet de signalement des incidents sont administrés par un tiers.

Application

Le Code d'éthique et de conduite professionnelle des partenaires d'Oracle nous place, vous-même et Oracle, au premier plan mondial des entreprises qui accordent une importance particulière aux notions de comportement commercial honnête et d'éthique commerciale irréprochable. Ce n'est qu'avec votre coopération que nous pouvons atteindre les normes élevées que nous avons fixées. Oracle vous fait confiance pour respecter les normes fixées par ce Code. Vous vous engagez à respecter les dispositions de ce Code et reconnaître que la conformité à ce Code est nécessaire pour maintenir votre statut en tant que Fournisseur d'Oracle.

Find New Perspectives. Reach New Insights. Gain New Vision.

WELCOME

Oracle Corporation

Siège social mondial

2300 Oracle Way

Austin, TX

78741

U.S.A.

Questions internationales

Téléphone

+1.800.392.2999

[oracle.com](https://www.oracle.com)

Copyright © 2024, Oracle ou ses sociétés affiliées. Tous droits réservés. Publié aux États-Unis. Le présent document est fourni à titre indicatif seulement et son contenu est susceptible d'être modifié sans préavis. Nous déclinons toute responsabilité quant au présent document et aucune obligation contractuelle ne saurait être créée, directement ou indirectement, par le présent document. Il est interdit de reproduire ou transmettre le présent document sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, par voie électronique ou mécanique, à quelque fin que ce soit, sans notre autorisation écrite préalable. Oracle est une marque déposée d'Oracle Corporation ou de ses sociétés affiliées. D'autres noms peuvent être des marques appartenant à leurs propriétaires respectifs.